

## FICHE THÉMATIQUE

# Combattre les attitudes et la culture discriminatoires



Les jeunes sont particulièrement exposé·e·s aux discriminations systémiques, notamment par un effet de temporalité qui décuple les risques : premier accès au logement, premier accès à l'emploi, poursuite d'études supérieures pour certain·e·s etc. Il existe néanmoins différentes formes de discriminations qui peuvent se cumuler.

**Objectif de jeunesse #3**



**Offrir une protection juridique** et faire respecter les instruments juridiques internationaux pour lutter contre toutes les formes de discrimination et de discours de haine, en reconnaissant que les jeunes sont sujets à plusieurs formes de discrimination.

**Ce que dit la résolution européenne adoptée les 13-14 mai 2024**

Mettre en place des politiques pour **démanteler la discrimination systématique**, les préjugés inconscients, les attitudes hostiles. Mais aussi pour encourager l'apprentissage continu sur toutes les formes de diversité ainsi que le désapprentissage des préjugés. Ces politiques devraient être **co-développées** avec des jeunes ayant des expériences vécues pertinentes dans tous les domaines.

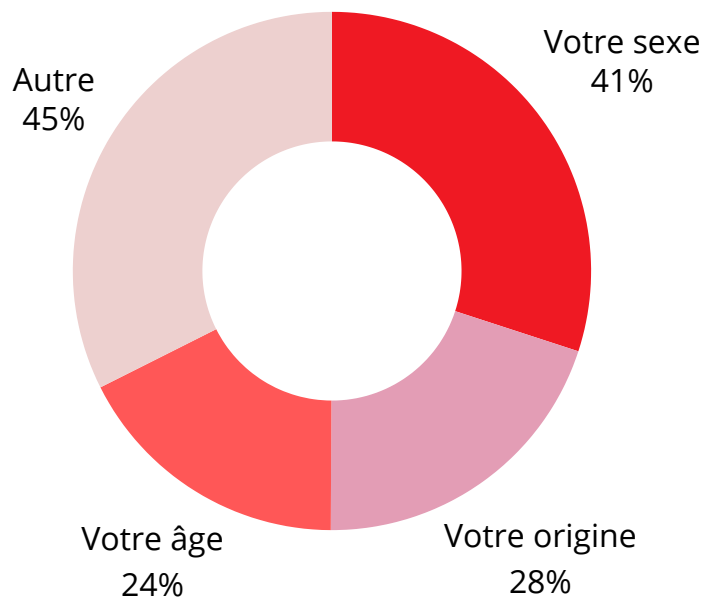
**La situation en France - Rapport de consultation**

**Obstacles à l'inclusion**

**Au cours de votre parcours, avez-vous déjà été discriminé·e ?**



**Si oui, était-ce en lien avec ?**



**44,3% des jeunes** ayant répondu au sondage Provox estiment avoir déjà été discriminé·e·s au cours de leur parcours.

Parmi les raisons évoquées, presque la moitié des réponses renvoie à des raisons autres que le sexe (41,3%), l'origine (27,6%) et l'âge (24,1%) telles que le handicap et l'apparence physique.

Une partie des jeunes interrogé·e·s explique qu'il faut organiser des évènements « inclusifs » pour permettre une meilleure mixité.

## Pistes d'amélioration

### 1. Utiliser des formulations inclusives dans les documents stratégiques de l'UE

L'UE devrait réexaminer les documents d'orientation actifs et, si nécessaire, remplacer les phrases/termes/mots discriminatoires par d'autres qui soient inclusifs. Tous les nouveaux cadres d'action devraient être formulés dans un langage inclusif et évalués dans l'objectif de représenter tous les êtres humains, indépendamment de leur âge, de leur race, de leur sexe, de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur origine et de leur handicap. Ces lignes directrices devraient être suivies lors de la traduction vers d'autres langues officielles, afin d'assurer le respect de l'aspect inclusif. Cette mesure devrait permettre à toutes les personnes concernées par ces documents de se sentir représentées et incluses.

Échelle  
nationale et  
européenne

### 2. Apprentissage continu axé sur l'acceptation des diversités et la sensibilisation à celles-ci

Pour lutter contre les attitudes et les cultures discriminatoires, il convient de promouvoir l'apprentissage continu en mettant l'accent sur l'acceptation des diversités et la sensibilisation à celles-ci, à toutes les étapes de la vie d'un citoyen. Le matériel pédagogique devrait mettre l'accent sur l'échange culturel, l'inclusivité, l'intersectionnalité et le mélange des groupes sociétaux. Il devrait être accessible (en ligne/hors ligne) et facilement transférable à différents secteurs de la société, y compris l'enseignement obligatoire aux enfants et le secteur de l'emploi.

Cette mesure devrait conduire à une prise de conscience des diversités, qui façonnera l'acceptation générale des personnes.

Échelle  
nationale et  
européenne

### **3. Adopter une approche intersectionnelle et représentative de toutes les stratégies**

Échelle nationale

Les États membres devraient adopter une approche intersectionnelle dans tous les domaines d'action lorsqu'ils mettent en œuvre des mécanismes et des stratégies (par exemple, rendre le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse plus inclusif, créer des plans nationaux ou les mettre en œuvre correctement) afin de lutter contre les attitudes et les cultures discriminatoires. Cet objectif doit être atteint en associant des personnes ayant une expérience de vie et en engageant des structures représentatives dans un processus participatif durable, en tenant compte des personnes concernées, et conformément à la CNUDE ainsi qu'aux autres conventions relatives aux droits de l'homme.

Cette mesure devrait contribuer à une société qui garantisse le plein respect des besoins des individus.

### **4. Garantir l'égalité des droits: diffuser des "évaluations du point de vue des jeunes" appropriées à tous les niveaux**

Échelle locale, nationale et européenne

Tous les besoins des jeunes ne sont pas pris en considération au cours des processus d'élaboration des politiques, ce qui entraîne pour eux des difficultés à jouir pleinement de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Une évaluation appropriée du point de vue des jeunes, considérée comme un outil d'analyse d'impact, devrait comporter deux phases: une phase d'évaluation préalable de l'incidence éventuelle du projet de loi sur les jeunes, et une phase d'évaluation ex post permettant de suivre les effets à court et à long terme produits par la loi adoptée.

Cette mesure devrait conduire à respecter les besoins et les difficultés des jeunes.



### **5. Financement de l'UE en faveur d'espaces intergénérationnels dans les communes européennes**

Les groupes et/ou particuliers organisés et non organisés et les gouvernements locaux devraient pouvoir demander un financement pour des espaces sûrs et gratuits permettant de créer des liens entre les personnes et/ou les groupes. Les communautés devraient avoir la possibilité de se réunir et d'apprendre à avoir une valeur pour les autres. Les espaces devraient être gratuits, accessibles et sûrs et assurer la participation de groupes divers.

Les utilisateurs finaux devraient participer à la (re)conception d'espaces inutilisés, de la demande de permis à la gestion et au fonctionnement. Cette mesure devrait permettre d'assurer la (re)conception de 1 500 espaces dans l'UE.

Échelle  
locale,  
nationale et  
européenne